

On nous reproche parfois de boycotter certaines réunions, nous accusant ainsi de nuire au dialogue social, de ne pas rapporter la parole des agents que nous représentons, de ne servir à rien.

Nous vous devons donc quelques explications, suite au boycott du CTL emplois de ce jour.

Les boycotts, au sein d'une DDFIP, sont scrutés de près par la centrale. Le nombre de boycotts est notamment retranscrit dans le tableau de bord de veille sociale (TBVS), et donne ainsi une idée du dialogue social au sein de la direction. Les directeurs regardent de près ces indicateurs, par peur de ne pas être de bons élèves.

Autre indicateur scruté de près par les directeurs et la centrale, la nature des votes. Lorsqu'un vote CONTRE est unaniment donné par les organisations syndicales, le président de l'instance est obligé de convoquer un nouveau comité technique local (CTL), pour procéder à nouveau à l'étude du point rejeté. Et le nombre d'instances reconvoquées figure également au TBVS, et détermine les bons et mauvaises élèves chez les directeurs.

C'est pourquoi, et pour toutes les autres raisons évoquées dans la liminaire jointe, que vos représentants Solidaires Finances Publiques 39 ont décidé, avec la CGT FP39, de boycotter le CTL emplois.

Nous n'acceptons pas la co-gestion. Nous préférons laisser les directeurs assumer seuls le choix de déshabiller Pierre sans habiller Paul. Leur choix de carrière ne doit pas nuire à nos conditions de travail. Parce qu'eux passent souvent par le Jura qui leur sert de tremplin pour l'obtention de plus gros postes. On a suffisamment entendu que le Jura était un département facile (petite taille, agents dociles...) pour appliquer les réformes, faire des expériences. Mais les agents, eux, restent, et subissent ces incessantes restructurations.

De plus, lorsqu'il y a boycott ou vote unanime (c'est-à-dire de toutes les organisations syndicales représentatives) « contre » sur un point à l'ordre du jour de la première instance, une deuxième est convoquée sous 8 jours. Nous siégeons alors afin de porter vos revendications.

Aujourd'hui, nous avons boycotté la séance et inscrit ces revendications sur la déclaration liminaire, qui sera annexée au procès-verbal du CTL et transmise à la centrale.

Autre intérêt du boycott ? Montrer notre désaccord, et notre colère face à ces nouvelles suppressions. Nous en avons assez d'entendre nos directeurs dire partout que les réformes se font après une large consultation des personnels et que les agents travaillent dans des conditions optimales.

Au niveau national, Solidaires Finances Publiques est majoritaire à la DGFIP, et boycotte le CTR dédié aux emplois. C'est aussi par cohérence par rapport à la ligne nationale, ligne qui a été rappelée lors du dernier congrès de décembre, que nous nous confortons le boycott de cette instance.

Nous ne sommes pas majoritaires au niveau local. Les instances se tiennent du fait de la participation d'autres OS. Nous assumons : hors de question pour nous de participer à un monologue social dans lequel les directeurs successifs n'ont que faire des arguments, attentes et besoins des agents. Ne leur donnons pas de légitimité dans leurs choix.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques du Jura